



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DH-MIN GT-DEM (99)1

Questionnaire du DH-MIN concernant les travaux relatifs aux "minorités ethniques dispersées"

Le groupe de travail établi par le DH-MIN et chargé du thème des "minorités ethniques dispersées" se réunira à Strasbourg dans la semaine du 6 septembre 1999, afin d'élaborer un rapport sur ce thème pour la réunion plénière qui se tiendra du 19 au 22 octobre 1999.

Les membres du DH-MIN sont invités à répondre aux questions suivantes pour faciliter la tâche du groupe de travail.

Dans le souci de ne pas vous imposer un exercice trop contraignant, les questions restent générales. Toutefois, n'hésitez pas à fournir autant de précisions que possible. En vue de permettre au groupe de travail d'exploiter les réponses, vous êtes invités à les envoyer au secrétariat, en utilisant l'enveloppe jointe, pour le 15 juillet 1999 au plus tard.

A. "Minorités ethniques dispersées"

1. Y-a-t-il dans votre pays des groupes de personnes qui pourraient être considérés comme des « minorités ethniques dispersées ». Bien entendu, il peut être difficile d'identifier ces groupes en l'absence de définition. Toutefois, selon les débats tenus jusqu'ici (que ce soit par le DH-MIN ou d'autres organes au Conseil de l'Europe, ou bien encore dans d'autres organisations internationales, l'OSCE en particulier), un tel groupe pourrait être différent d'une minorité nationale et se caractériser par une présence dans plus d'un pays, l'absence de "patrie" et/ou une identification essentiellement culturelle ou linguistique, plutôt qu'ethnique. Compte tenu de ces considérations, il n'est pas nécessaire de limiter les réponses aux groupes qui se considèrent expressément comme une "minorité ethnique dispersée".

2. Veuillez décrire leur situation concrète. Combien sont-ils? Ont-ils leurs propres organisations?

B. Instituts s'occupant des "minorités ethniques dispersées"

3. Existe-t-il dans votre pays des instituts ou des organes, notamment scientifiques, qui étudient la question des "minorités ethniques dispersées" ou s'en occupent? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions (noms, adresses, domaines d'activités).

4. Des instituts ou organes mentionnés à la question 2 ont-ils des contacts avec des instituts ou organes situés à l'étranger ou participent-ils à une telle coopération, ou seraient-ils intéressés, à votre connaissance, par des activités allant dans ce sens?

5. Des membres de minorités dispersées participent-ils à ces travaux de recherche ?

C. Suggestions

6. Avez-vous des suggestions à faire au groupe de travail du DH-MIN concernant ses travaux sur les "minorités ethniques dispersées"?

7. Que pensez-vous de la création d'un réseau d'organes et d'institutions s'occupant de la question des minorités dispersées ?